

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 94 (1997)
Heft: 11-12

Rubrik: Concours des ruchers SAR 1998

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours des ruchers SAR 1998

L'année apicole touche à sa fin ; il faut déjà programmer 1998.

Le concours des ruchers parcourt la Romandie au gré d'un tournus établi.

La saison prochaine verra s'« affronter », en termes apicoles bien entendu, les candidats de la 10^e circonscription comprenant les sections des Alpes, du Pays-d'Enhaut, du Chamossaire.

Les conditions de participation sont si minimes que tout apiculteur peut s'inscrire : être membre de la SAR depuis trois ans ; posséder au moins 5 colonies ; présenter toutes ses ruches.

Le candidat est directement bénéficiaire de l'investissement consenti : temps, connaissances, éventuellement matériel.

Le règlement en vigueur et l'échelle de pointage forment un excellent canevas pour une préparation complète.

Chaque futur concurrent peut obtenir la collaboration de gens compétents.

Le soussigné est également à disposition pour des renseignements complémentaires.

Je vous encourage vivement à participer à cette riche aventure, et espère vous retrouver nombreux au printemps 1998.

Au nom du jury : Fernand Bovy

